

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 MARS 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 2 mars 2012 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 27 février 2012.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 27 février 2012 a été affichée à la porte de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte administratif 2011
2. Vote du compte de gestion de la Trésorerie 2011
3. Dépôt du permis de construire pour l'aménagement du groupe scolaire
4. Demande de subvention pour la carte des aléas
5. Information – entreprises retenues pour la construction du gymnase et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du groupe scolaire
6. Motion de soutien pour l'ouverture anticipée de l'extension de la VSP de l'A48
7. Questions diverses

Désignation d'une secrétaire de séance : M. Le Maire propose JB BOLLEN – VOTE : à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du CM 03.02.2012 à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Motion de soutien pour l'ouverture anticipée de l'extension de la VSP de l'A48 :

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Vote du compte administratif 2011

La commission et le comité consultatif des finances s'est réunie le 16.02.12, au cours de laquelle le CA a été présenté.

Résultats section de fonctionnement :

Recettes : 2 869 240,08 €

Dépenses : 1 851 121,13 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de 1 018 118,95 €

Possibilité en 2012 d'affecter ce résultat :

Soit en excédent de fonctionnement reporté au C/002

Soit en excédent capitalisé de la section d'investissement C/1068

Résultats section d'investissement :

Recettes : 1 809 572,78 €

Dépenses : 910 998,73 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2011 de 898 574,05 €

Ce résultat est à reporter en excédent d'investissement du BP 2012 au C/001

Le Maire précise que le compte administratif en commission le 16/02/2012 et qu'il a été adopté avec 7 voix pour et 1 abstention.

Bernard GASSAUD explique que les résultats du CA vont permettre de financer en 2012 de gros équipements structurants : école et gymnase.

JP BOLLEN interroge par rapport à l'avis de la commission des finances où il y a eu une abstention. Bernard GASSAUD explique qu'une personne s'est abstenue lors de la commission finances.

JP BOLLEN estime que le rôle de cette commission est de vérifier et qu'il conviendrait d'expliquer son vote. Il lui semble que ce contrôle peut être exercé quelque soit le parti politique.

D. CHAMBON explique que ce vote est plutôt une contestation de la politique menée.

JP BOLLEN explique que cette commission est pour lui un support sur un document spécialisé et qu'elle doit donner un avis neutre.

S. BUISSON explique que le percepteur juge de la régularité des comptes. Ce sera la deuxième délibération.

Y. PINATELLE interroge sur la façon de maîtriser les dépenses. Le Maire explique qu'au cours de l'année c'est une préoccupation permanente.

Y. PINATELLE souhaiterait que l'on communique là-dessus.

S. BUISSON souhaite souligner la qualité du travail administratif effectué par N. VELANDA.

M. Le Maire sort de la salle et laisse D. CHAMBON présider le vote du compte administratif par le conseil.

Le compte administratif 2011 est voté à l'unanimité.

2. Vote du compte de gestion de la Trésorerie 2011

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la correspondance entre les comptes administratifs de la commune et ceux des comptes de gestion établis par la perception de Moirans,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Dépôt du permis de construire pour l'aménagement du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise d'aménager le groupe scolaire.

L'opération consiste en l'extension du restaurant scolaire et en la construction de 3 classes.

La présente a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire afférent à ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour l'aménagement du groupe scolaire et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents.

JP BOLLEN interroge sur les consultations effectuées sur ce projet. B. GASSAUD explique que ce projet a d'abord été étudié en commission, en BM et BME. Il a ensuite été présenté en commission d'école. Il explique également que le restaurant scolaire dans son organisation actuelle est proche de la saturation.

B. GASSAUD explique que par rapport aux classes, le besoin est pressant.

Un point a été fait sur le vieux bâtiment, seuls les murs pouvaient être gardés avec une isolation importante, la nécessité de respecter les normes d'accessibilité et du coup la construction d'un ascenseur.

B. GASSAUD explique qu'il reste autour un emplacement réservé pour permettre le cas échéant une extension future. Il explique que l'école reste un projet d'avenir. L'espace de récréation des enfants sera beaucoup plus cohérent. Le projet permet également une extension du bâtiment maternelle. L'aménagement sera discuté avec les instituteurs pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

B. GASSAUD explique que l'extension du restaurant scolaire permet de garder une marge importante pour l'accueil des enfants. Certaines communes ont fait le choix de faire trois services. Sur St Jean, il n'y aura que deux services.

S. BUISSON interroge sur l'avis des personnes consultées. MC MARILLAT précise que le corps professoral et les parents d'élèves sont plutôt favorables. Il restera des personnes défavorables à ce sujet.

MC MARILLAT explique que la salle multi-accueil correspond à un vrai besoin et une demande des parents.

I. PERRET demande si une pièce spécifique sera utilisée pour la garderie. M. BESANGER explique que des réunions ont été effectuées et que l'ensemble des interlocuteurs se sont prononcés. La commission travaux constituée d'anciens St Jeannais a donné son aval.

M. BESANGER précise qu'il semble que c'est le meilleur moyen de faire une école performante dans un contexte où les finances sont de plus en plus contraintes.

4. Demande de subvention pour la carte des aléas

Monsieur Chambon informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLU, il a été nécessaire d'envisager la mise à jour de la carte des aléas communaux. Le montant prévisionnel de cette étude a été estimé à 7 060 euros HT.

La Commune souhaite donc solliciter une subvention du Conseil général aider à son pour financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : sollicite du Conseil Général une subvention, charge Monsieur le Maire de déposer le dossier afférent.

I. PERRET demande à quoi cette étude va servir. D. CHAMBON explique que cela va valider les principaux risques.

B. GASSAUD précise que la carte des aléas est de 2000. Elle va permettre d'affiner le risque marécageux.

5. Information – entreprises retenues pour la construction du gymnase et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du groupe scolaire

- Dans sa séance du 22/11/2011 retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du groupe scolaire, l'offre de l'entreprise « Atelier Pepillo ». Le montant des honoraires est fixé à 11.5 % du montant des travaux et estimé à 69 000 € HT

- Dans sa séance du 13/02/2012 retenu les propositions des entreprises suivantes pour la construction du gymnase

Entreprise	Lot	Montant HT
EUROVIA	Terrassement, VRD, Espaces Verts	169 793.90
MATHIS	Bâtiment	2 144 464.00
SNEF	Electricité, courants faibles et forts	89 000.00
Servignat	Plomberie, chauffage ventilation	254 000.00
MONDO	Sol sportif	68 700.00
TOTAL		2 725 957.90

6. Motion de soutien pour l'ouverture anticipée de l'extension de la VSP de l'A48

Sollicité par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Vinay pour que l'ouverture de l'extension depuis Voreppe de la Voie Spécialisée Partagée sur l'autoroute A48, ne soit pas reportée au-delà de 2012, la commune de St Jean de Moirans soutient cette démarche.

En effet, la coupure pour électrification pendant une année de la ligne ferroviaire Valence Grenoble à partir de décembre 2012 sera une gêne très importante pour les très nombreuses personnes qui se rendent aussi bien quotidiennement qu'occasionnellement sur Grenoble.

Pendant une année, tout le sillon Alpin de Valence à Grenoble sera directement ou indirectement impacté par cette coupure. En plus du report inévitable vers les véhicules individuels, une grande partie des cars de substitution va devoir rejoindre Grenoble via l'autoroute A48 déjà très largement embouteillée en temps normal aux heures de pointe.

L'accès vers Grenoble Nord, La porte de France restera très perturbée en 2013 par le chantier du tram ligne E. L'autre accès Nord via le pont haubané débouche sur le chantier du tram ligne B.

Face à ce contexte très critique, il est impératif de rechercher toutes les solutions qui permettront de réduire le plus possible la très importante nuisance supplémentaire provoquée par la coupure de la ligne ferroviaire Valence Grenoble.

La mise en service en 2012 de l'extension de la VSP depuis Voreppe éviterait aux cars de substitution (1), mais aussi à tous ceux des lignes régulières Translsère une perte de temps supplémentaire estimée à plus d'un quart d'heure. Le bénéfice serait aussi de limiter le report vers les véhicules individuels grossissant les embouteillages.

Le revêtement de la voirie de l'autoroute A48 pour cette Voie Spécialisée Partagée a été traité l'été 2011. Pour être utilisable, il reste à implanter sur cette voie tous les équipements de signalisation et contrôle nécessaires au fonctionnement et à la sécurité.

Le plus gros du délai semble être le temps nécessaire aux autorisations et enquêtes. Temps sur lesquels une optimisation devrait être possible.

Compte tenu du contexte très critique, notre demande est que ce dossier puisse bénéficier d'un regard particulier. Qu'il puisse être instruit d'une manière spécifique afin que l'ouverture programmée de l'extension à Voreppe de la VSP sur l'autoroute A48 soit active pour décembre 2012, date de début de coupure pour une année de la ligne ferroviaire Valence Grenoble. Au lieu du report de l'ouverture de l'extension de la VSP à 2014 comme annoncé actuellement.

(1) Une partie des cars de substitution devrait être rabattue sur la gare de Moirans, le reste irait vers Grenoble via l'A48.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : entérine cette motion de soutien et charge M. Le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes de Vinay à l'initiative de cette démarche.

7. Questions diverses

B. GASSAUD informe que par délégation du conseil municipal il a nommé un avocat pour défendre les intérêts de la commune. Il s'agit d'un problème d'évacuation d'eaux usées sur un réseau privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Bernard GASSAUD



Rédaction : V. DODDO

Vérification : B. GASSAUD

Date : 05.03.12